



CONDITIONS Prêt de véhicule

Sully Les Bordes Badminton est propriétaire du véhicule Ford Transit (minibus 9 places), immatriculé EV-305-SZ (15/03/2018).

Ce véhicule peut être accordé en prêt, à un licencié de l'association selon la procédure suivante :

- 1- La demande de réservation (cf. annexe), signée par le demandeur, est établie et adressée au club (slbb45.contact@gmail.com) au plus tard 3 semaines avant la date d'emprunt. La réponse intervient au plus tard 10 jours avant la date du déplacement. Les horaires, les déplacements, la raison de l'emprunt, les conducteurs (identité, âge, numéro du permis de conduire), l'identité des personnes transportées sont précisées.
- 2- L'ordre de priorité pour l'emprunt du minibus est :
 - a. Activités dans le cadre des missions du salarié
 - b. Déplacements pour les ICN
 - c. Déplacements pour les ICR
 - d. Déplacements pour les ICD
 - e. Déplacements pour des tournois adultes
 - f. Autres déplacements en lien avec le badminton

En cas de plusieurs demandes de même type à la même date, la date de réception détermine le choix. Cet ordre est respecté sous réserve du nombre de participants et du coût du déplacement. Le club se réserve le droit d'accorder ou de refuser le prêt.

- 3- Le prêt du véhicule engage le demandeur dans le cadre d'un accident ou de dégâts occasionnés sur le véhicule. Les crevaisons ou détérioration des pneus doivent être signalées au club dès leurs survenances pour la suite à donner. En aucun cas le demandeur se verra demander une compensation financière si le club a été prévenu.
- 4- Le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans et être titulaire d'un permis de conduire de plus de 3 ans. Il doit impérativement remplir, journalièrement, le carnet de bord du véhicule utilisé et signaler toute infraction dont il est responsable et tout problème constaté

5- Aucune participation financière ne sera demandée pour la réservation du véhicule.
Les déplacements pour les tournois adultes font l'objet des limitations suivantes :

- a. Maximum 5 déplacements entre le 01/09/n et le 31/08/n+1
- b. Le lieu du tournoi doit se situer dans un rayon supérieur à 150km du siège de l'association (40 avenue des roses 45500 Poilly Lez Gien)
- c. Le véhicule devra permettre le transport de minimum 6 joueurs/joueuses de l'association

Si deux demandes satisfont l'ensemble des critères mais se trouvent sur le même week-end, le club procédera à un arbitrage en demandant aux deux demandeurs initiaux de se concerter afin de faire qu'un seul déplacement, sur un seul lieu de compétition unique (un lieu favorisant la pratique de tous les niveaux de compétitions). En cas de non accord entre les deux demandeurs initiaux, le club se réserve le droit d'accorder aucune des deux demandes.

6- Le véhicule sera restitué avec le plein de carburant et le nettoyage, intérieur et extérieur, réalisé. A défaut, ils feront l'objet d'une facturation.